



COMMUNE DE TREPT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Présents : Eric Morel, Serge Roybin, Martine Bert, Patrick Dambonville, Martine Grandjean, Karine Guillot, Sylvia Saubin, Jean-François Varao, Josiane Vendeville, Bruno Mugnier, Christelle Berger, Gilles Wegscheider, Xavier Fournet, Céline Marrou, Gérald Wieland, Chantal Bertrand, Christophe Pirodon.

Absent : Delphine Auclair, Marc David

Pouvoirs :

Delphine Auclair donne pouvoir à Eric Morel
Marc David donne pouvoir à Christophe Pirodon

Madame Christelle Berger a été nommée secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 à l'unanimité

2025-03-01

Désignation des représentants – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la communauté de communes les Balcons du Dauphiné à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération 145-2021 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Considérant que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant, le conseil municipal après délibération, élit les représentants suivants

Titulaire	Martine Bert
Suppléant	Eric Morel

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Arrivée de monsieur Pirodon à 19h25

2025-03-02
Finances : régularisation droits de place – remise gracieuse aux forains

Lors du conseil municipal du 29 février 2024 il avait décidé de passer le tarif du droit des places de 0.50 € à 1 € le mètre.

Lors de la fête foraine du mois d'août, les forains n'ont pas pu supporter cette charge, aussi pour que la fête perdure il est proposé de faire une remise gracieuse à chaque forain.

Noms des forains	Somme due	Somme perçue	Remise gracieuse
GUILLON	76.00 €	50.00 €	26.00 €
RIVIERE	21.00 €	15.00 €	6.00 €
SPADEF	10.00 €	10.00 €	0.00 €
PONCET	28.00 €	20.00 €	8.00 €
BENLIAN	264.00 €	150.00 €	114.00 €
MAGAUD	12.00 €	10.00 €	2.00 €
BOULET	44.00 €	30.00 €	14.00 €
CHARPENAY	20.00 €	15.00 €	5.00 €
TOTAL	475.00 €	300.00 €	175.00 €

Le conseil municipal accepte les remises gracieuses accordées aux forains, telles que présentées ci-dessus

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-03
Demande de subvention au Département de l'Isère pour le Projet Territoires Numériques Éducatifs

La commune a manifesté son intérêt pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le Territoire Numérique Éducatif.

Le Département, chef de file du projet, entend poursuivre et amplifier l'innovation des politiques publiques menées sur le territoire et notamment en matière de politique éducative.
Le Département entend aussi apporter le soutien adéquat aux collectivités du territoire.

Le coût de l'installation pour la commune s'élève à 41 400 €.

La commune de Trept sollicite de la part du département de l'Isère une aide financière de 27 992.64 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-04
Finances : inscription en non-valeur

Mme Martine Bert informe l'Assemblée délibérante que le trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Elle explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 189.00 € :

9.00 €	Insuffisance actif
31.50 €	Insuffisance actif
40.50 €	Insuffisance actif
49.50 €	Surendettement
58.50 €	Surendettement

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 189.00 €

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 3

2025-03-05
Finances : ENS demande de subvention au Département de l'Isère

Conformément à la convention d'intégration de ce site au réseau des espaces naturels sensibles isérois et au plan de gestion pour la période 2016-2025 approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 03 mai 2016, les actions prévues pour l'année 2025 sont les suivantes :

TE 2	Broyage et pâturage	3085.50 €	La Goula
TE 3	Entretien des clôtures	561.00 €	La Goula
TE 4	Gestion des espèces invasives	1 800.00 €	ACCA
TE 9	Entretien chemin des pulsatiles	1 200.00 €	ACCA
TE 10	Entretien des abords du chalet de la chasse	600.00 €	ACCA
TE 12	Entretien des abords de la table d'orientation	1 100.00 €	Commune
TE 13	Entretien de la végétation aux abords des passages canadiens	308.55 €	La Goula
SE 2	Gestion expérimentale de la fougère aigle	617.10 €	La Goula
SE 3	Suivi phytosociologique des pelouses sèches	900.00 €	Lo Parvi
SE 5	Suivi laineuse du prunelier	800.00 €	Flavia Y Baillet

SE 10	Suivi des oiseaux communs (STOC)	825.00 €	Lo Parvi
P I5	Sortie annuelle grand public	275.00 €	Lo Parvi

De plus un nouveau plan de gestion sera adopté en 2026. Après une consultation, le projet de Lo Parvi d'Évaluation et Renouvellement du Plan de Gestion a été accepté.

Le montant de la dépense s'élève à 14 850 € TTC. La commune sollicite une subvention du Département de l'Isère et demande une autorisation anticipée de commencement des travaux.

Le conseil municipal sollicite une subvention du Département de l'Isère pour les actions 2025 et pour le nouveau plan de gestion.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-06

Patrimoine : acquisition de la parcelle A 2464 (consorts Pacalin)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pacalin est décédé.

Les Consorts Pacalin ont donné leur accord pour la cession de la parcelle cadastrée section A numéro 2464 à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles telles que présentées ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-07

Patrimoine : acquisition des parcelles situées chemin du Rivard de Monsieur de Sousa

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur De Sousa et la commune se sont accordés sur une cession de parcelles situées au Rivard.

Les parcelles C0515-C0642 et C0682 seront acquises par la commune à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles telles que présentées ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-08

Patrimoine : acquisition de voiries et espaces verts Lotissement Le Clos à l'euro symbolique

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires du lotissement le Clos avaient accepté de céder des parcelles à la commune, à l'euro symbolique.

Ces parcelles forment la voirie et les espaces verts du lotissement dénommés Le Clos

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	1960	Le clos	0	12	14
A	1961	Le clos	0	06	11
A	1962	Le Clos	0	03	19
Contenance Totale :			0ha 21a 44ca		

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles telles que présentées ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-09

Centre de gestion de l'Isère : contrats de groupe – demande de mandats

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce, avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Le conseil municipal décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

Les titres restaurant,

La mutuelle santé,

L'assurance statutaire.

Étant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'un délibération le moment venu.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-03-10

Contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné par la Chambre Régionale des Comptes pour la période 2019-2024

Vu le rapport d'observations définitives suite à ce contrôle émis par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes et la réponse écrite du président en exercice pour la période 2020-2024, ci-annexés

Vu le rapport séparé sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport concernant les exercices 2019 et suivants, émis par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes, ci-annexé ;

Considérant qu'un débat s'est tenu suite à la présentation de ces rapports au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives suite au contrôle émis par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes pour les exercices 2019 et suivants et de la réponse écrite du président en exercice pour la période 2020-2024 ;

Il prend acte de la présentation du rapport séparé sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport concernant les exercices 2019 et suivants, émis par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes ;

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

DIVERS :

- Présentation du projet Mobilité par Patrick Dambonville
- Point d'avancement révision du PLU par Karine Guillot
- Présentation du projet OneMW (panneaux photovoltaïques) par Éric Morel

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,

Christelle BERGER

Le Maire,

Eric MOREL


